

Cahier de doléances du Tiers État des Authieux (Somme)

Mémoire des habitants des Authieux village situé sur les frontières de la Picardie, du côté de l'Artois, contenant leurs doléances et leurs observations.

Les habitants des Authieux se feront toujours un devoir d'aimer et de chérir leur auguste monarque, à qui on ne peut faire injustice refuser le glorieux titre du père du peuple ; jaloux de contribuer à son bonheur et à sa gloire, ils seront toujours disposés à faire en faveur du prince qui les gouverne, et à qui il est si doux d'obéir, tous les sacrifices qu'on trouvera nécessaires pour le bien de l'État.

Ils ne craignent pas de trop s'avancer, en assurant que, pour être du tiers état, ils ne sont ni moins nobles, ni moins généreux, quant à l'amour pour nos rois, que les membres des deux corps respectables qui tiennent les premiers rangs dans la monarchie ; c'est dans ces sentiments que nous portons au pied du trône nos observations et nos vœux. Si nos souhaits sont accomplis, de tous les avis proposés à l'assemblée des États Généraux, il résultera un ensemble qui tournera à la gloire du prince et au soulagement du peuple.

Première Observation.

Qu'il faille soulager le peuple, il n'est personne qui n'en convienne ; le clergé et la noblesse, pour lesquels nous avons toujours eu et aurons toujours la plus grande vénération et le plus profond respect en sentent aujourd'hui la nécessité ; nous sommes persuadés même, que ces deux corps n'ont pas été jusqu'à présent sans quelque regret d'avoir tant différé de venir au secours d'un peuple qui gémit depuis longtemps sous le poids des impositions ; nous sommes loin de faire des demandes indiscrettes, telle que seroit celle de demander au clergé et à la noblesse une plus grande contribution qu'au tiers état, mais nous demandons que les ecclésiastiques et les nobles payent avec le reste des citoyens à proportion de leurs richesses et de leurs possessions.

2^e Observation.

Nous croyons que ce n'est manquer ni au clergé ni à la noblesse, que de demander qu'ils contribuent avec les citoyens du tiers état à l'entretien des grands chemins, qui, n'existant que pour l'utilité publique, devraient, à notre avis, être réparés par tout le monde, sans excepter même les villes, qui en retirent les plus grands avantages pour leur commerce.

3^e Observation

Nous ne demanderons pas avec la même confiance, que les seigneurs soient obligés à l'entretien des chemins qui conduisent de village à autre, comme à celui des rues du même village ; bien entendu que nous ne prétendons parler ici que des chemins et des rues que les seigneurs font planter ; nous sommes loin de leur en contester la propriété ; nous sommes même loin de blâmer les plantations qu'ils font ; mais on prie d'observer que le produit de ces arbres est pour les seigneurs, et le dommage pour les vassaux ; les cultivateurs, dont les terres sont voisines des routes plantées, ne perdent-ils pas déjà assez, sans les forcer de réparer des chemins qui ne deviennent souvent mauvais, que parce que les arbres y entretiennent toujours beaucoup d'humidité ? Les habitants des villages n'ont-ils pas déjà assez à souffrir de se voir obligés d'habiter des maisons obscures et devenues malsaines, à cause du voisinage des arbres, sans les contraindre à des corvées pour réparer des rues, qui souvent ne sont en mauvais état que parce qu'elles sont plantées ? Il semble naturel que les seigneurs devraient seuls être obligés à leur entretien, le produit des arbres étant pour eux seuls, il devraient seuls souffrir le dommage qu'ils causent.

4^e Observation

Que les seigneurs, dans leurs terres, jouissent du plaisir de la chasse, rien de mieux ; mais on désireroit qu'ils fussent moins jaloux de laisser multiplier leur gibier, surtout les lapins qui, devenus trop nombreux,

portent le plus grands préjudices, et qu'ils respectassent davantage, quand ils vont à la chasse, les peines et les sueurs du cultivateurs, qui ne sauroit voir de sang froid des chasseurs réunis, fouler aux pieds l'objet de ses espérances. D'ailleurs le dommage que l'on fait dans les grains est nuisibles au public comme aux cultivateurs ; on sait qu'ils existe des loix sages à ce sujet, surtout pour ce qui concerne la trop grande quantité de lapins ; mais il y a tant de démarche à faire, que les habitants de la campagne qui n'ont pas de temps à perdre, et qui d'ailleurs entendent peu les affaires, aiment mieux souffrir le dommage, que de s'engager dans des procès toujours coûteux pour les parties ; on désireroit, quand à cela, un moyen plus prompt de leur faire justice.

5° Observation

Si l'on en croit la voix publique, rien de plus sage que les assemblées provinciales nouvellement créées par notre auguste monarque ; telle est aussi notre manière de voir, et nous désirerions qu'ils veuille bien y donner la sanction nécessaire.

6° Observation

Nous pensons qu'il seroit également utile au peuple de le décharger des honoraires des curés et des réparations des presbytères et des églises. Dans la persuasion où nous sommes que la dixme qui se perçoit sur les terroirs sont suffisant pour ces objets, d'autant plus que leur institution première a été pour l'administration des sacrements et pour le culte divin, et qu'il nous semble que c'est payer la dixme deux fois.

7° Observation

La milice est une espèce d'impôt pour les villes comme pour les campagnes, à raison des dépenses qu'elle occasionne ; il seroit à désirer qu'elle n'eut plus lieu ; le Roy, quand les circonstances l'exigeront, trouvera toujours assez d'hommes ; il est vrai qu'ils ne seront pas disciplinés, mais les miliciens qui vivent tous chez eux ne le sont pas d'avantage.

8° Observation

On nous trouvera toujours disposés à soulager ceux de nos semblables qui sont dans l'indigence et la pauvreté ; mais le nombre des indigents qui vont mendier de village en village est si considérable, et va si fort en augmentant, que nous croyons qu'il seroit de bon ordre que les paroisses nourrissent leurs pauvres, ceux qui sont vraiment dans l'indigence étant plus connus, recevraient plus de secours.

9° Observation

Nous sommes tous les jours témoin du triste sort du grand nombre de ceux qui profitent du voisinage de l'Artois pour faire la contrebande ; cette foible ressource a perdu bien des hommes ; elle en perd encore et en perdra toujours. Il seroit bien à désirer, pour y mettre fin, que la gabelle fût supprimée et que le sel et le tabac fussent libres ; on peut trouver pour la remplacer un impôt, dont le produit sera le même, sans être aussi désastreux.

10° Observation

On ne sauroit cultiver les terres sans chevaux, par conséquent sans harnois. Ce dernier objet est des plus coûteux pour les fermiers, à cause des droits exigés par les aides sur les cuirs ; il résulteroit un avantage inexprimable pour le tiers état des campagnes, si le gouvernement vouloit s'occuper de cet objet, et ordonner une diminution sur une marchandise qu'on doit avoir d'autant plus librement, qu'elle est de la première nécessité.

11° Observation

Les traites seroient reculées aux limites du royaume, qu'on n'auroit qu'à s'en applaudir par le commerce, qui auroit moins d'entraves, et pour les citoyens qui, ayant plus de liberté, iroient d'une province à l'autre, sans être obligés à des formalités et à des droits toujours onéreux.

12° Observation

Il est un nombre de paroisses qui sont privées aujourd'hui des communes dont ils jouissoient autrefois ; les seigneurs, dans plusieurs endroits s'en sont mis en possession. Nous demandons qu'il soit permis aux paroisses d'y rentrer ; le cultivateur pouvant faire plus d'élèves et nourrir plus de bestiaux, amèneront mieux

leurs terres, qui alors seront d'un produit plus sûr et plus considérable ; il seroit également à souhaiter que chaque village fut seulle en droit de faire paître ses bestiaux dans toute l'étendue de son terroir, et qu'il fut deffendue aux villages voisins de venir sur les terroirs étrangers. Cette loi seroit d'autant plus sage, qu'elle mettroit fin à bien des procès.

Telle sont nos observations ; il en est dans le nombre de si intéressants, que nous ne doutons pas qu'elles n'aient leur effet ; telle est celle qui tend à ce que le clergé et la noblesse payent conjointement avec le tiers état. De tout le royaume, les trois ordres partageant unanimement les charges de l'État, contribueroit également à la prospérité de notre auguste monarque, dont les jours nous seront à jamais précieux ; aussi, nous ne cesserons de faire des vœux, pour que rien ne manque à sa gloire et à son bonheur.

Paraphé, ne varietur, par nous Jean-François Devillers, lieutenant de la justice dudit Auteux, ce jourd'hui, quinze mars, mil sept cent quatre-vingt-neuf.